

209C0369  
FR0000062150-FS0146

4 mars 2009

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**BLEECKER**  
(Euronext Paris)

Par courrier du 3 mars 2009, Madame Aurélie Giraud a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 février 2009, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société BLEECKER, et détenir 150 125 actions BLEECKER représentant autant de droits de vote, soit 15,39% du capital et des droits de vote de cette société (1).

Ce franchissement de seuils résulte d'une annulation de 38 000 actions BLEECKER autodétenues, décidée le 24 février 2009 par l'assemblée générale des actionnaires de cette société.

---

(1) Sur la base d'un capital composé de 975 750 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.